SMDE
Sources et Méthodologie du Droit Economique

Publications récentes

Eva Mouial-Bassilana, Irina Parachkévova-Racine, Marina Teller, « Les femmes en droit des affaires », in *Mélanges en l'honneur de Jacques Mestre, Liber amicorum*, LGDJ, 2019

Évoquer la situation des femmes revient à sonder les tréfonds de nos sociétés, où se mêlent l'argent, la violence et le sexe : sombre triptyque que des siècles d'un modèle patriarcal a maintenu en l'état, à des degrés divers selon la géographie du globe. Le droit s'empare ouvertement aujourd'hui de la « question des femmes », perçue comme relevant d'une politique publique. Parler des femmes, c'est donc parler de droit, et pas seulement des *droits de* ou *des droits à*. L'ambition de cet article n'est autre que de susciter quelques réflexions. Comment le droit des affaires tourné vers la régulation de l'activité économique peut-il œuvrer à cette amélioration de la situation des femmes ? Partant, quelques remarques et pistes de réflexion sont tentées pour saisir les ressorts des métamorphoses en cours. D'une part, l'évolution de la place des femmes en droit des affaires amène à des changements de perspectives pour la matière elle-même. D'autre part, le droit des affaires a un rôle à jouer dans l'amélioration de la situation des femmes.

Katja Sontag, 2019, « Vers un dépassement de la propriété privée rurale : le cas des sports de nature », Revue de droit rural, Etude 13, n°473, mai.

La propriété privée se concilie mal avec la libre circulation des pratiquants de sports de nature. Mais, aujourd'hui, ces activités participent de mutations plus larges de la propriété foncière rurale. La nature qui leur sert de support, à l'image des « communs », présente plusieurs utilités, parmi lesquelles les sports de nature. Il convient, dès lors, d'ouvrir et d'organiser l'accès des tiers à cette utilité. Mais, l'accès des sportifs entraîne des charges pour le propriétaire, posant la question de la contrepartie à cet usage.

Marina Teller, Caroline Lesquesne, 2019, « De la *blockchain* à la *bankchain* », *in Blockchain et droit,* dir. F. Marmoz, Dalloz.

Bien entendu, l'histoire est jalonnée de manière permanente d'évolutions technologiques, de progrès scientifiques, qui eurent des conséquences sur le droit et sa pratique. Le droit et les professions du droit ont su s'adapter, là n'est pas la question. La difficulté des technologies disruptives est qu'elles créent des périodes de frictions entre la survivance d'anciennes pratiques et l'émergence de nouvelles. La *blockchain* est de celle-ci. Il faut dès à présent en comprendre le fonctionnement, ce qui n'est guère aisé pour des juristes, et mesurer les conséquences que l'on peut aujourd'hui esquisser.

Séminaires

Professeur Jânia Saldanha, « Du droit *soft* au droit *hard* : la responsabilité des entreprises transnationales minières et la violation des droits de l'Homme », Séminaire du 1er avril 2019

Le professeur Jânia Saldanha de l'Universidade Federal de Santa Maria (Brésil) a animé le 1er avril 2019, devant les membres du projet SMDE, un séminaire intitulé « Du droit *soft* au droit *hard* : la responsabilité des entreprises transnationales minières et la violation des droits de l'Homme ». Le professeur Saldanha est responsable de la chaire « Internationalisation du Droit, Droit cosmopolitique et Systèmes de justice » et coordinatrice du CULTIS (Centre de Cultures Juridiques Comparées) à l'Université de Santa Maria. Membre de l'Ordre des Avocats au Brésil, elle a produit de nombreuses études relatives à la réforme du pouvoir judiciaire brésilien. Le thème de sa conférence a suscité des échanges stimulants sur la thématique « RSE et de droits de l'homme ». Ce séminaire a également permis de poser les bases d'une future coopération entre nos deux centres de recherche ayant de nombreux centres d'intérêts communs.

Colloque

Le sens des libertés économiques de circulation : **Colloque international et Session doctorale des 23 et 24 mai 2019, organisés par Jean-Sylvestre Bergé, Giulio Giorgini et Pascale Steichen**

Voir la présentation de ces journées dans la partie « colloques » de cette Lettre.

SMDE
Sources et Méthodologie du Droit Economique

Publications récentes

Jean-Baptiste Racine. 2019. Approches de droit global, Clunet (JDI) 2019, p. 665.
Le droit global est le droit des situations globales. Il se situe nécessairement dans une perspective post-nationale et conduit à adopter les postulats du pluralisme juridique. Le droit global est fortement contesté, mais il convient de l'accueillir avec ses forces et ses faiblesses, car il est une clé de compréhension de la complexité juridique née de la globalisation. Sa définition est difficile et son positionnement face aux droits nationaux et au droit international n'est pas toujours claire. Il n'en demeure pas moins que des acteurs globaux et des juristes globaux ont émergé. Peut-être le plus grand défi est-il alors, pour l'université, de globaliser l'enseignement du droit en réduisant la part du droit national.

Caroline Lequesne-Roth et Julie Charpenet. 2019. Discrimination et biais genrés, Les lacunes juridiques de l'audit algorithmique, Recueil Dalloz 2019, p. 1852.
L'existence de biais « genrés » dans les processus décisionnels algorithmiques a été identifiée et dénoncée à l'occasion de diverses affaires récentes. Ces biais constituent autant d'atteintes au droit de la non-discrimination, et soulèvent des difficultés dans la mise en œuvre du régime de responsabilité. Le cadre juridique national et européen apparaît en outre peu propice à la mise en œuvre des audits algorithmiques, pourtant indispensable à la protection des libertés fondamentales.

Patrice Reis (dir.). 2019. Ordre public économique et pouvoirs privés économiques : une thématique de droit économique, RIDE 1/2019, numéro spécial.
Ce dossier associant plusieurs membres du projet SMDE, pose la question de la régulation des activités des pouvoirs privés économiques dans un contexte globalisé. Il souligne la complémentarité dans la sauvegarde de l'ordre public économique entre les fonctions des autorités de régulation sectorielles, nationales et européenne et des acteurs privés eux-mêmes. En cela, il montre que l'ordre public économique est aussi un instrument de politique économique, où la règle n'émane cependant plus seulement des États.

Contrats : Droit et Objets connectés

Le projet de recherche « Droit et Objets connectés » (UCA Académie 5) est porté par Irina Parachkévova Racine, Jean-Baptiste Racine et Thierry Marteu. Il a une double finalité : tout à la fois faire émerger les questions juridiques spécifiquement posées par les objets connectés et nourrir la réflexion plus générale sur les métamorphoses du droit par le numérique, dans une approche pluridisciplinaire qui appréhende le droit en tant que « système complexe ». C'est tout l'intérêt des tables rondes internationales et pluridisciplinaires du 15 novembre 2019, qui sont venues clôre le programme de recherche.

Elles ont réuni les chercheurs du projet et des spécialistes venant de disciplines, de milieux (universitaire, professionnel) et de pays différents. Les échanges ont porté sur quatre ateliers thématiques : Aspects économiques et technologiques (1), Territoires (2), Data (3) et Santé (4). Ces rencontres ont permis d'affiner les analyses juridiques du rapport de restitution, qui fera l'objet d'une publication en français et en anglais chez un éditeur international (Larcier). Parmi les membres du GREDEG spécialistes de ces questions sont intervenus : Jean-Sylverstre Bergé, Julie Charpenet, Grégory Fuster, Alexandra Garnier, Thierry Marteu, Émilie Maurel, Irina Parachkévova-Racine, Anana Postoaca, Jean-Baptiste Racine, Patrice Reis et Anne Trescases.

Séminaires

Ateliers Gérard Farjat, Pr. Mireille Delmas-Marty, « Quelle boussole pour un monde déboussolé ? », 20 novembre 2019.

Les ateliers Gérard Farjat ont été organisés par Jean-Baptiste Racine en coopération avec l'AIDE. Dans ce cadre, Madame Mireille Delmas-Marty, professeur honoraire au Collège de France, a présenté une conférence passionnante sur le thème de l'humanisme juridique. Elle y a questionné les perspectives de l'humanisme juridique de demain, autour de différents récits d'anticipation. Les échanges avec l'amphitéâtre, rempli d'étudiants, de chercheurs de toutes disciplines et de citoyens de la société civile, ont été particulièrement stimulants. Cette nouvelle édition des ateliers Gérard Farjat a apporté un singulier message de confiance dans les forces imaginantes du droit et un hommage remarquable au droit économique.